Délibération N° : 2026/086

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Par suite d'une convocation en date du 16 octobre 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 22 octobre 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ARCHAIMBAUD Fabrice, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, DURAY Eric, OSSEDAT Nathalie, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : ESPINASSE Patrice.

Absent excusé : MOISSONNIER Clément.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget général de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé ;

Considérant la nécessité de renouveler et d'adapter les moyens matériels mis à disposition des services communautaires pour l'exercice de leurs missions ;

Entendu Monsieur le Président qui expose ce qui suit :

Dans le cadre de la gestion de son parc automobile, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé poursuit le renouvellement progressif de ses véhicules en privilégiant des solutions répondant aux enjeux environnementaux et aux besoins opérationnels des services.

Après étude des différentes solutions disponibles, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de type Peugeot e-Partner, dont les caractéristiques sont adaptées aux déplacements et interventions des services techniques communautaires.

L'offre retenue s'élève à la somme de 24 473,50 € HT, correspondant à l'acquisition du véhicule et de ses équipements.

Cette acquisition permettra de disposer d'un véhicule utilitaire moderne, adapté aux usages des services et contribuant à la diminution des émissions liées aux déplacements professionnels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget gé

Date de transmission de l'acte: 27/10/2026
Date de reception de l'AR: 27/10/2026

042-244200820-DE_086_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Président propose au Conseil commun toriser à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : APPROUVE l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de marque Peugeot e-Partner destiné aux services communautaires.

Article 2 : DIT que le montant de cette acquisition s'élève à 24 473,50 € HT,

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au budget général de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

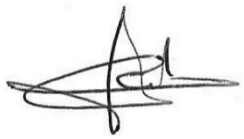
Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le bon de commande ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

Article 5 : CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 22 octobre 2026

Le Président,
Charles LABOURE





Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER

